

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMONDATE DE CONVOCATION
01/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 20

votants 23

OBJET

FINANCES

Attribution d'une
subvention.
Versement anticipé du
Forfait Culturel à la Caisse
des Ecoles de l'école
Primaire Edmond Marquis.

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h47

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à vingt heures et quinze minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, M. PIOT, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, Mme AUGUSTE, M. TELLIEZ, M. CARPENTIER, Mme BRUXELLE, Mme LELIEVRE, M. TORCHY, Mme GOURGUECHON, M. COPPIER, M. CUVILLIERS, Mme CHATELAIN, M. BASTARD, Mme CRIMET, Mme NOISELIET, Mme SILVESTRE, Mme LALOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

- M. CARDON, pouvoir donné à M. TELLIEZ
- Mme TOUTAIN, pouvoir donné à Mme ROUSSEL
- M. SENECHAL, pouvoir donné à M. DUPUIS
- M. DESBUREAUX,
- Mme LEGRAND,
- M. DESCAMPS,
- M. FOLLEAT.

Secrétaires de séance :

- Françoise ROUSSEL
- Hubert DUPUIS

DELIBERATION N° 6

OBJET : FINANCES – Attribution d'une subvention – Versement anticipé du Forfait Culturel à la Caisse des Ecoles de l'école Primaire Edmond Marquis.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la subvention versée chaque année à la caisse des Ecoles de l'école Primaire Edmond Marquis au titre du Forfait Culturel,

Considérant que la Caisse des écoles de l'école Primaire Edmond Marquis a besoin d'une avance sur sa subvention 2023 afin de financer ses activités prévues en ce début d'année,

Considérant la demande de la Caisse des écoles de l'école Primaire Edmond Marquis d'une avance de 575 € sur la subvention 2023 qui correspond à la moitié de la subvention globale fixée à 1 150 euros (10 euros par élève (115 enfants à l'école Primaire Edmond Marquis)).

DELIBERE


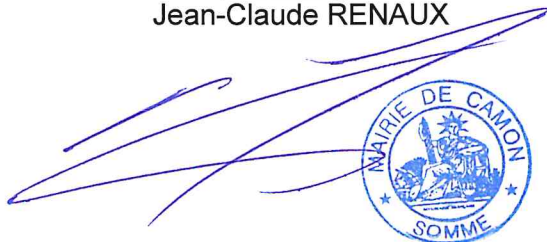
ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à verser un acompte de 575 euros sur la subvention 2023 à la Caisse des écoles de l'école Primaire Edmond Marquis.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait à Camon, le 7 mars 2023 et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

